

CONSEIL D ETAT

A l'attention du Président M. Didier-Roland Tabuteau

1 Pl. du Palais Royal

75001 Paris

Bobigny, le mercredi 7 mai 2025

**Contact** : Pôle Vie Associative de l'UDAF 93 : [vieassociative@udaf93.fr](mailto:vieassociative@udaf93.fr)

Monsieur le Président,

En tant qu'Association agréée de défense de droits des usagers de notre système de santé, c'est avec stupéfaction que nous avons appris la décision du Conseil à « sauver quelques 400.000 ralentisseurs ou autres dos d'âne » bien que reconnus illégaux.

Nombre de patients se trouvant en effet dans l'obligation d'effectuer en ambulance des trajets souvent quotidiens entre leur domicile et un service hospitalier et ce, en position alitée. C'est donc très malheureusement que bien souvent un tel parcours leur est rendu des plus inconfortable voire douloureux du fait des sursauts conséquents aux multiples ralentisseurs installés sans respect normatif sur voie routière ou urbaine.

Alors qu'il est de plus en plus nécessaire que soit pris en considération le respect de ces usagers fragilisés par la maladie ou un handicap, ce « sauvetage » nous apparaît à cet égard, pour le moins inopportun.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations

**Lucien BOUIS**  
Référent santé UDAF Seine saint Denis



Union départementale  
des associations familiales

16, rue Hector Berlioz  
93011 BOBIGNY Cedex  
Tél : 01 49 35 33 00  
Fax : 01 57 14 89 76  
[www.udaf93.fr](http://www.udaf93.fr)

N° SIREN : 785638172  
Code APE : 9399Z

Association Loi 1901



CHARTRE  
DE LA  
**diversité**  
SIGNATAIRE

CONTRAT  
d'Engagement  
Républicain

SIGNATAIRE